

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1968 B 00174

Numéro SIREN : 689 801 744

Nom ou dénomination : HENRY-STEYAERT

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2020 sous le numéro de dépôt 19977

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 23/07/2020

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 865 699,63 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 229 826,56 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/01/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 895 106

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 898			1 898
Immobilisations corporelles	779 542	106 458		886 000
Immobilisations financières	6 585			7 207
TOTAL	788 025	106 458		895 106

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 606 888

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 898			1 898
Immobilisations corporelles	506 753	98 237		604 990
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	508 651	98 237		606 888

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	1 898	1 898	0	Non amortiss.
Materiel et outillage	419 814	265 647	154 167	Non amortiss.
Materiel industriel	231 249	155 468	75 780	Non amortiss.
Instal./agenc.divers	24 379	13 513	10 866	Non amortiss.
Materiel de transport	193 631	158 710	34 921	Non amortiss.
Mat.bureau & informatique	10 598	9 024	1 575	Non amortiss.
Mobilier	6 330	2 629	3 701	Non amortiss.
TOTAL	887 898	606 888	281 010	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 1 692 771**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 503		
Actif circulant & charges d'avance	1 686 268	1 686 268	
TOTAL	1 692 771	1 686 268	

3.3 - Provisions pour dépréciation = 402 115

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	274 211				402 115
Comptes financiers					
Total	274 211				402 115

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 69

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	69
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	69

3.5 - Charges constatées d'avance = 49 505

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 7 622

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 756 726

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 387			
Dettes financières diverses	385			
Fournisseurs	261 257			
Dettes fiscales & sociales	488 171			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 527			
Produits constatés d'avance				
TOTAL	756 726			

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 164 955

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	1 387
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	37 270
Dettes fiscales & sociales	124 643
Autres dettes	1 656
TOTAL	164 955

HENRY - STEYAERT
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 148 rue du Docteur Vaillant
78210 SAINT CYR L'ECOLE
689 801 744 RCS VERSAILLES

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 229.826,56 euros de la manière suivante en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 796.295,94 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 : Néant

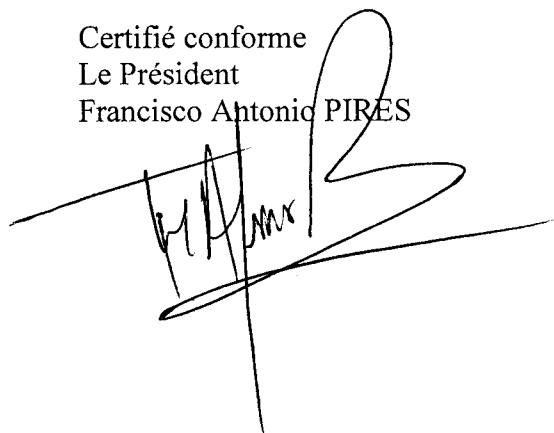
Exercice clos le 31 décembre 2016 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2017 : 100.000 euros, soit 200 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 %

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 JUIN 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Francisco Antonio PIRES

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Francisco Antonio PIRES, is written over the printed name and title.